

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINT AMANS SOULT

SEANCE DU 6 AVRIL 2023

L'an deux mille vingt-trois le six avril à vingt-heure trente, le Conseil Municipal s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances en mairie de SAINT AMANS SOULT sous la présidence de M. MOURET Alexis et après convocations régulièrement faites à domicile le 31 mars 2022.

Nombre de Membres :	19	En exercice :	19
Présents :	13	Votants :	19

Présents : Mrs - Mmes : MOURET Alexis - CANOVAS Françoise - CROS Jérôme - VISTE- ESTIEU Muriel - SEGUIER Christian - BERNARD- BERMOND Delphine - CARME Cédric - VIDAL Alain - GIMENO Nicole - NEGRE Magali - CATHALA-SUC Nicole -FABRE Claude -MAFFRE Xavier -

Absent : /

Ont donné pouvoir : Patricia KESZNER à Jérôme CROS - Jérémy ALQUIER à Christian SEGUIER - Martine BETEILLE à Xavier MAFFRE - Anthony DURAND à Magali NEGRE - JULIE DURAND à Muriel VISTE ESTIEU - Francisco GIL COSTA à Claude FABRE

Secrétaire de séance: Cédric CARME

OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Sous la présidence de Monsieur Jérôme CROS, maire-adjoint, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2022 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement :

Dépenses :	1 226 362.32 €	
Recettes :	1 558 628.21 €	
Report 2021	/	
Excédent :		332 265.89

Investissement :

Dépenses :	446 733.83 €	
Recettes :	495 840.16 €	
Report 2021 excédent	143 615.03 €	
Excédent :		192 721.36 €

Restes à réaliser :

Dépenses :	99 722.97 €	
Recettes :	0 €	
Déficit :		99 722.97 €

Hors de la présence de Monsieur Alexis MOURET, maire, qui quitte la salle au moment du vote, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget communal 2022.

Pour extrait conforme, à Saint Amans Soult le 6 avril 2023

Acte rendu exécutoire après dépôt en sous-préfecture et publication le 7 avril 2023

Le Maire

Alexis MOURET

